

Khéreddine, réformiste ou moderniste ?

par

J. FONTAINE

Une étude récente a heureusement montré comment les idées de Khéreddine et du Cheikh Qabadou frayèrent la voie, en Tunisie, aux influences de la société *al-°Urwa l-wuṭṭā* et aux vues de Mohamed Abdouh (1). C'est en effet à Al-Afghani et à son disciple égyptien que l'on est convenu de faire partir le mouvement effectif du renouveau dans l'Islam moderne. Les historiens de ce mouvement ont distingué alors entre les réformistes qui s'inspiraient d'abord de l'Islam pour l'adapter aux idées modernes, et les modernistes qui commençaient par adopter certains traits de la civilisation occidentale, cherchant ensuite à justifier cette attitude par l'Islam. Contemporain de Jamaledin al-Afghani (1839-1897), Khereddine (1820-1889) a vécu la même vie mouvementée et mêlée à la vie politique de son temps (2). Son optique a-t-elle été la même ? Les chercheurs se sont surtout penchés sur les activités de Khereddine en matière de réforme. Peu ont confronté ses écrits avec son œuvre (3). On s'efforcera ici de dégager la pensée de Khéreddine à travers la préface de son ouvrage le plus impor-

(1) Moncef CHENNOUFI : *Maṣādir °an riḥlatay al-ustād al-imām al-ṣuyḥ Muḥammad °Abduh ilā Tūnus*, dans *Ḥawliyyat al-gamī'a l-tūnusiyya*, 3, 1966, pp. 71-102.

(2) Pour une biographie élémentaire, on pourra consulter les sources mineures suivantes : MENZEL : *Khair al-din Pasha*, dans *EI*, II, p. 925; ZIRAKLI : *Mu°gam al-°alām*, II, p. 375; SARKIS : *Mu°gam al-maṭ-bū'āt*, p. 854; DAGHER : *Maṣādir al-dirāsa l-adabiyya*, II, pp. 226-228; ABDULWAHAB : *Ḥulāsa ta'riḥ Tūnus*, III, Tunis, 1953, pp. 176-177; JULIEN : *Histoire de l'Afrique du Nord*, 1931, Payot, pp. 698-707; N. ZIYADE dans *al-°arabī*, mars 1961, pp. 45-48; *Réalités tunisiennes : Khereddine Pacha, le tunisien*, 34, juin 1957, pp. 6-10 et 35, juillet 1957 pp. 11-14.

(3) Pour l'étude de Khéreddine sous cet angle, voir surtout A. DEMERSEMAN : *Un grand témoin des idées modernisantes en Tunisie*, dans *IBLA*, 76, IV-1956, pp. 349-374; *Au berceau des premières réformes démocratiques en Tunisie*, *IBLA*, 77, I-1957, pp. 1-12; *Idéal politique de Khereddine, sa valeur morale*, *IBLA*, 79, III-1957, pp. 179-216; *Aspect humain des réformes de Khereddine en Tunisie*, *IBLA*, 80, IV-1957, pp. 317-350; *Doctrine de Khereddine en politique extérieure*, *IBLA*, 81, I-1958, pp. 13-29; *Indépendance de la Tunisie et politique extérieure de Khereddine*, *IBLA*, 83, III-1958, pp. 229-278.

tant (4) : son analyse de la société musulmane en décadence (5) et les moyens à mettre en œuvre pour remédier à cette situation. Et pour mieux comprendre cette pensée, on essaiera, d'un coup d'œil rapide, de déceler les principales influences qui ont pu s'exercer sur lui.

*
**

S'agissant de la période « préparatoire » à son activité politique, il n'est pas indifférent de rappeler que Khéreddine était un esclave circassien venu très tôt à Constantinople où il semble avoir vécu une vingtaine d'années. Il aimera revenir en Turquie (6) pour y étudier l'évolution de ce pays, et c'est d'ailleurs là qu'il mourra. Un autre pays eut une grande place dans la formation de sa pensée : la France. Il commença à apprendre le français à Constantinople et continuera à Tunis.

(4) Ḥayr al-Dīn : *Aqwam al-masālik fi ma'rifa ahwāl al-mamālik*, Tunis, Maḥba'a l-dawla, 1284/1867, 497 pages. Pour une analyse succincte de ce livre, voir Muḥammad MAHFUZ : *Ḥayr al-Dīn wa kitābuhu*, dans *Mir'āt al-Sāhil*, 3, oct. 1966, pp. 16-20. La préface de cet ouvrage a été traduite en français sous la surveillance de Khéreddine lui-même. Elle porte comme titre : *Réformes nécessaires aux États musulmans*, Paris, 1868, 79 pages. Enfin cette même préface a été résumée quelques années plus tard dans la *Revue Tunisienne*, 12, III-1896, pp. 501-522.

Les autres œuvres de Khéreddine ont été publiées par fragments en français ou en arabe. Les documents en français ont été rédigés par ses secrétaires (Rey, Maccaro, Jacot) avec son approbation. MM. Muḥammad al-Ṣāliḥ MZALI et Jean PIGNON en ont publié une partie importante dans la *Revue Tunisienne*. Voici le relevé de ces textes : *A mes enfants. Mémoires de ma vie privée et politique* (1888), RT, 18, 1934, pp. 177-225; RT, 19, 1934, pp. 347-396; *Mon programme* (1882), RT, 21, 1935, pp. 51-80; *Le problème tunisien à travers la question d'Orient* (1877), RT, 22, 1935, pp. 209-233; RT, 23-24, 1935, pp. 289-308; RT, 26, 1936, pp. 223-243; *Réponse à la calomnie* (1878), RT, 30, 1937, pp. 209-252; RT, 31-32, 1937, pp. 409-432; *Correspondance* (1873-5), RT, 33, 1938, pp. 79-152; RT, 41, 1940, pp. 71-107; RT, 42, 1940, pp. 251-302.

Un certain nombre d'autres documents en arabe ont été publiés par M. MZALI dans *al-maḡalla l-zaytūniyya*, t. III. Il s'agit des lettres échangées à l'occasion de la mission de Khéreddine à Constantinople en 1864 et 1871. En voici le relevé : 1939, 4, pp. 184-188; 5, pp. 248-250; 6, pp. 287-290; 7-8, pp. 328-330; 9, pp. 392-395; 1940, 10, pp. 431-432.

(5) Marcel COLOMBE : *Trois réformateurs des institutions de l'Islam au XIX^e siècle*, *Études d'Orientalisme Lévi-Provençal*, Paris, 1962, I, pp. 99-110. Voir aussi, Albert HOURANI : *Arabic Thought in the liberal age*, Oxford University Press, 1962, pp. 84-95.

(6) Aḥmad AMIN : *Zu'amā' al-islāḥ fi l-'aṣr al-ḥadīth*, Le Caire, 1949, pp. 146-183. On trouve exactement le même texte dans *Fayḍ al-ḥāṭir*, Le Caire, 1945, VI, pp. 203-230. Un résumé de cet article avec quelques extraits du livre de Khéreddine se trouve dans Abū l-Qāsim Muḥammad KERROU : *Ḥayr al-dīn al-tūnusi*, *Kitāb al-ba'ṭ*, 31, octobre 1957, 82 pages.

A l'École Militaire du Bardo, sous la direction du Cheikh Qabadou (7), il aura accès à nombre d'ouvrages traduits sous la présidence du Cheikh Ṭaḥṭāwī (8). Enfin nous pouvons aisément déceler les répercussions de l'œuvre d'Ibn Khaldoun (9) jusque dans la composition de son principal ouvrage, qui comprend une importante préface où il expose ses idées maîtresses en matière de réformes.

Au cours de la période proprement productrice de sa vie, Khéreddine a d'abord été en contact très étroit avec l'Europe où il fut envoyé en mission dès 1854. Il faisait partie également de la Commission Financière chargée d'examiner la dette tunisienne et à cette occasion, il ne manqua pas de fréquenter longuement les membres étrangers de cette Commission. A partir de 1873, il fut encore plus mêlé à la politique du pays (10). Déjà comme ministre de la guerre il avait préparé le « Pacte Fondamental ». En tant que Premier Ministre, il commença à appliquer un train de réformes importantes (11) jusqu'à sa démission et son départ à Constantinople.

Avant cette dernière période d'intense activité politique, Khéreddine s'était retiré des affaires et en avait profité pour étudier et composer son livre « après avoir réfléchi très longuement » (12). Il entend y donner un panorama complet des pays évolués pour servir d'exemple à ses contemporains mu-

(7) Muḥammad al-Fāḍil BEN ACHOUR : *Al-haraka l-adabiyya wa l-fikriyya fi Tūnus*, Le Caire, 1956, pp. 5-31; voir du même auteur un article dans la revue *Maḡalla l-ṭurayā*, I, 6, juin 1944, pp. 2-4 et enfin *Arkān al-naḥḍa l-adabiyya bi-Tūnus*, Tunis, 1961, pp. 11-15.

(8) Ibrahim ABU-LUGHOD : *Arab rediscovery of Europe : a study in cultural encounters*, Princeton University Press, 1963, pp. 81-151.

(9) que lui a fait connaître Muṣṭafā Ṣāliḥ al-Ṭābi.

(10) Jean GANIAGE : *Les origines du protectorat français en Tunisie*, Paris, 1959, pp. 437-479.

(11) Muḥammad BAYRAM V (1830-1889) : *Safwat al-i'tibār bi-mustawḍi' al-amṣār wa l-aqṭār*, Tunis, 1885, II, pp. 49-115 : l'auteur était ministre des habous du temps de Khéreddine.

BEN DYAF (1804-1874) : *Ithāf ahl al-zamān bi-aḥbār mulūk Tūnus wa ahl al-amān*, Tunis, 1963-4, IV, pp. 128-263; V, pp. 15-64; VI, p. 11 : l'auteur était chef de la chancellerie, et, comme le précédent, un administrateur de Khéreddine.

Edmond DESFOSSÉS : *Affaires d'Orient : la Tunisie*, Paris, 1977, 75 pages : violentes attaques contre Khéreddine par un de ses contemporains français.

musulmans. Mais il fait précéder cette longue analyse de la Préface, où il expose les principes possibles d'un retour à une ère de prospérité (13).

*
**

Si les musulmans ont pris du retard par rapport à leurs voisins, c'est avant tout, pense-t-il, pour des motifs religieux. Ils ont délaissé la loi religieuse (*šarī'a*). Or, « la loi musulmane suffit pour les intérêts de ce monde et de l'autre » (p. 3). Pourquoi cet abandon ? Parce que la loi n'a pas été expliquée, elle n'a pu être appliquée. La deuxième raison de leur retard est donc une méconnaissance des réalités, spécialement chez les ulémas et les ministres. Comment ceux-ci ont-ils pu en arriver là ? « Ils ont évité d'analyser les événements internes et leurs esprits étaient dénués de connaissance des événements externes » (p. 3). C'est ce défaut d'analyse des situations qui a poussé l'auteur à composer son ouvrage. Pour lui, une des causes de cette mentalité, est également à chercher dans les conséquences de la mauvaise administration du *Dār al-Islām*. En effet les musulmans ont vécu dans une atmosphère privée de justice et de liberté : « La tyrannie appelle la ruine de la civilisation » (p. 10) (14). Enfin, après les motifs politiques, on peut découvrir dans la pensée de Khéreddine des motifs historiques à la situation d'infériorité des musulmans de son époque et spécialement la division du territoire : « L'Empire commença à rétrograder lorsqu'il s'émietta, et alors vinrent les guerres civiles » (p. 31).

En fait, Khéreddine s'étend relativement peu à l'analyse de cette situation telle qu'il l'a trouvée. Par contre, il consacre de nombreuses pages à dessiner les grands traits du redressement. Dans cette entreprise, on peut déceler une partie plus théorique et des applications. Selon lui toute réforme doit se baser sur deux grands principes. D'abord un équilibre entre les institutions et la loi religieuse : « La nation islamique est déterminée, dans ses actes spirituels et temporels, par la loi céleste » (p. 40) et « l'organisation temporelle est un fondement solide pour la rectitude de l'ordre spirituel » (p. 3). En-

(12) « *ba'da an ta'ammaltu ta'ammulan ṭawīlan* ».

(13) Les chiffres des pages renverront à *Aqwam al-masālik*...

(14) Khéreddine reprend ici le titre d'un chapitre d'Ibn Khaldoun. *Muqaddima*, I, 3, XLIII, Beyrouth, 1960, p. 507. V. traduction de Slane. II, p. 106 : « Un gouvernement oppressif amène la ruine de la prospérité publique. »

suite, « la nécessité de recourir aux saines institutions européennes » (p. 49) « pour les questions dont ne traite pas particulièrement la loi religieuse » (*šarī'a*) (p. 40). « Car, si ce qui vient du dehors est bon en soi et conforme à la raison, particulièrement s'il s'agit de ce qui a existé chez nous et nous a été emprunté, non seulement il n'y a pas de raison pour le repousser et le négliger, mais, au contraire, il y a obligation de le recouvrer et d'en profiter » (p. 6).

Il cite alors ses preuves en commençant par cette maxime : « On ne reconnaît pas la vérité aux hommes, mais on reconnaît les hommes par le vrai ». A titre d'exemple, il commence par exposer comment le Prophète s'est inspiré des conseils d'un non-musulman au moment de la bataille du Fossé, et comment les anciens musulmans ont adopté la logique grecque. Ce lui est une occasion d'avoir recours à cette parole de *Alī* : « Ne fais pas attention à celui qui parle, mais à ce dont il parle. »

Dans sa Préface, Khéreddine répond aussi à quatre objections que l'on pourrait faire à ses projets de réforme. Tout d'abord, « l'opposition des institutions avec les principes de la loi religieuse » (p. 44). Il répond que « la loi recommande l'adoption de ces institutions politiques et administratives, particulièrement à une époque comme la nôtre, avec ses exigences spéciales ». La seconde objection tirée de « l'ignorance et de l'incapacité des masses » ne saurait être concluante, car « ce peuple, dont on ne saurait contester la supériorité de l'intelligence par rapport à d'autres nations déjà avancées, a, dans les débris de son ancienne civilisation et dans ses traditions vivantes, de quoi se relever et marcher plus rapidement que tout autre dans la voie du progrès ». Quant à la longueur de la procédure et à la lenteur dans la décision des affaires, c'est une nécessité : « tout jugement ne saurait être légal et considéré comme tel qu'autant que les parties ont eu des délais suffisants pour préparer leur défense et produire leurs preuves, et que le juge aussi a eu le temps nécessaire pour bien examiner le tout et pouvoir prononcer en connaissance de cause » (p. 45). Dernière objection enfin : le surcroît de dépenses qu'occasionnerait la création des emplois nécessaires au fonctionnement des institutions redoutées. La réponse est laconique : « C'est le système de l'arbitraire qui entraîne le plus de dépenses » (p. 48).

J. FONTAINE

Mais le ministre ne se contente pas de bâtir une théorie et de répondre à des objections. Il donne également les principes de l'action. Deux principes, semble-t-il, ont cristallisé sa pensée. Le premier est le respect de la liberté, civile d'abord, « qui consiste dans le droit reconnu à tous les citoyens de disposer comme ils l'entendent de leurs personnes et de leurs biens, de jouir de l'égalité devant la loi et d'une entière sécurité » (p. 74); liberté politique ensuite, « qui est le droit qu'ont les citoyens de participer aux affaires politiques et d'exprimer leurs opinions sur ce qui convient le mieux aux intérêts de la nation » (p. 75). Le deuxième principe serait « l'association entre la pensée et le travail » (p. 77) dans les cas que Khéreddine se plaît longuement à décrire.

Cette application de ces principes d'action doit se faire sur deux plans : politique et économique. Dans le cadre des réformes politiques, il insiste sur « la nécessité d'associer la nation au gouvernement par le moyen de représentants » (p. 82). Il avait déjà fait allusion à ce procédé en citant Ibn Khaldoun à propos de l'Imamat et de « l'obligation de prendre conseil avant d'agir, imposée par Dieu à son prophète impeccable, de façon à servir de règle obligatoire pour tous les chefs qui viendraient après lui » (p. 12). Une autre disposition, c'est « l'obligation de s'opposer au mal par tous les moyens légaux. C'est de cela que résultent la légitimité et la nécessité parmi nous du contrôle des actes publics. Ceci incombe spécialement aux hommes sensés et éclairés qui rempliront le rôle des Chambres représentatives et de la presse en Europe » (p. 13). Cela se résume donc à l'institution d'une Chambre de représentants et à la promulgation d'une loi fixant la responsabilité du ministre devant la nation.

Sur le plan économique, Khéreddine constate : « Les moyens généraux d'accroître la production sont les voies de communication, les institutions de crédit et l'éducation professionnelle » (p. 76). « Par les voies de communication, l'on rapproche la production et la consommation, le producteur et les matières premières. Par les institutions de crédit, on fait circuler les capitaux, qui fécondent la production, et on les fait parvenir entre les mains les plus capables de les faire valoir. Par l'éducation professionnelle, on prépare à l'art de la production l'homme, qui en est l'agent essentiel » (p. 77).

* * *

On sent, tout au long de cette Préface, combien Khéreddine essaie de réaliser un équilibre entre l'Islam et la civilisation européenne. Mais à y regarder de près, sa volonté est d'abord d'adopter les institutions modernes dont il a pu constater le bien-fondé au cours de ses voyages. S'il s'occupe de la loi religieuse, ce n'est qu'à titre de justification. Faire la critique historique de certaines de ses affirmations, serait s'attacher à des points secondaires de sa démonstration. A s'en prendre aux grandes lignes, on doit reconnaître que son point de vue est légèrement différent de celui de son contemporain al-Afghani. Ce dernier a insisté beaucoup plus sur la nécessité d'un retour à l'Islam primitif dans toute sa pureté. Khéreddine, moderniste sans aucun doute, était un homme politique, de formation toute différente, nettement pragmatiste, mis au contact plus longuement avec les responsabilités du gouvernement. Serait-ce la cause de son insuccès ? On lui a, bien sûr, reproché de n'avoir pas effectivement appliqué les principes qu'il avait formulés. Mais ceci est un autre problème...